



Poursuite prud'homme pour congés

Par **panam95**, le **06/09/2011** à **18:04**

Bonjour,

voila mon problème mon ancienne entreprise BTP ou j'ai travaillé du 8/03/2010 au 26/11/2010 (3 CDD) ne ma toujours pas payé mes congé payés enfin j'ai toujours pas reçu mon feuillet bleu des congé ils me font tourné en bateau à chaque fois que je les appelle je c'est pas quoi faire j'hésite à allé au prud'homme mais je n'y connait rien. J'aimerais avoir des infos sur mon cas ou sur les étape pour allé au prud'homme. Urgent merci .

Par **azerty06**, le **07/09/2011** à **01:58**

Bonsoir,

STOP avec le téléphone. Vous leur envoyez une lettre en recommandé avec accusé de réception dont vous conserverez une copie.

Et oui, commencez par ça car si vous voulez aller aux prud'hommes, il vous faudra des preuves.

3 CDD ? Vos contrats, on ne peut pas les voir. Je vous conseille de prendre vos contrats, vos bulletins de paie, tout le nécessaire sur le travail que vous avez fait. Vous prenez tout ça et vous allez au bureau des renseignements de l'inspection du travail . Il y a ce type de bureau dans toutes les grandes villes. Vous allez rencontrer des personnes très compétantes en droit du travail qui vont vous donner toutes les réponses en très peu de temps et vous conseiller sur l'attitude à adopter. C'est gratuit et sans RDV (bureau des renseignements de l'inspection du travail).

S'ils vous ont créé un préjudice en ne vous payant pas tout, vous pouvez aller aux prud'hommes et demander des dommages et intérêt.

Allez au bureau que je vous ai dit sans hésiter, vous aurez toutes les infos.

Bon courage.

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.

Par **panam95**, le **07/09/2011** à **18:08**

bonjour, je compté faire une lettre de mise en demeure mais je n'y connaît rien aurait tu un modèle ? je ne trouve pas de bureau des renseignements sur internet j'habite sarcelles (95) merci

Par **azerty06**, le **07/09/2011** à **19:54**

justement, pour faire votre lettre, il est important de bien vous guider afin de ne rien oublier dans votre lettre. C'est pour ça que je vous conseille d'abord de vous faire aider par les personnels de l'inspection du travail.

Il ne vous faut pas chercher bureau des renseignements, mais commencer par chercher l'inspection du travail dont vous dépendez. Il s'agit de l'inspection du travail du lieu de votre entreprise et non pas du lieu de votre habitation. Donc si votre entreprise est aussi sur Sarcelles, essayer de trouver l'inspection du travail de votre ville. Rien ne vous empêche de les appeler et de leur demander leur adresse exacte (où est le bureau des renseignements de votre inspection du travail). Vous verrez que ce sont des gens supers, prêt à vous aider.

Dans votre lettre : marquez votre adresse, celle de votre employeur, numéro de la lettre recommandée, objet : ...,

Puis, vous vous présentez en indiquant que vous avez travaillé pour eux en qualité de "manoeuvre, technicien, conducteur d'engin,... (j'ignore votre fonction)" de telle date à telle date.

Puis, vous précisez bien "malgré plusieurs appels auprès de vous, mes demandes sont restées sans réponse. En effet, je vous ai contacté à plusieurs reprise pour vous demander le paiement de mes congés payés. Par ce courrier, je vous mets en demeure de bien vouloir me régler mes congés payés sous huitaine. Sans réponse de votre part, je me réserve le droit de faire appel à l'inspecteur du travail.

..... Marquez tout ce qui est nécessaire. Par exemple, si vos congés payés vous ont été indiquées par écrit, vous leur adressez une copie.

S'ils ne vous répondent pas sous 8 jours, écrivez une lettre à l'inspecteur du travail en expliquant votre situation et vous lui demandez d'intervenir. le conseil des prud'hommes qui vous permettra peut-être aussi

Par contre, rien ne vous oblige de faire intervenir l'inspecteur du travail, vous pouvez directement saisir le conseil des prud'hommes. Mais attention, comme je vous l'ai dit, il vous

faut des preuves.

Par **panam95**, le **11/09/2011** à **13:14**

Salut, c'est bon j'ai envoyé une lettre recommandée j'attends leur réponse mais j'y crois pas trop enfin au moins déjà un truk de fais en verra la suite.